



# CTL du 27 mars 2017 COMPTE RENDU

Section de Tarn et Garonne

Montauban, le 27/03/2017

## Adoption du règlement intérieur actualisé du CTL

A la demande de la DG, un nouveau règlement intérieur du CTL est imposé en vue d'empêcher les suppléants de siéger en supprimant le remboursement de leurs frais.

FORCE OUVRIERE dénonce le changement des règles en cours de mandat, l'interprétation restrictive du décret de 82 qui ne précise pas cette modalité, l'absence de débat au CTL puisque ce règlement n'est pas amendable. Nous avons par ailleurs rappelé que s'attaquer aux droits des représentants syndicaux est un procédé bien connu dans le privé.



Aucun commentaire de notre direction locale sur le sujet !

**Vote** : contre à l'unanimité.

## Présentation du budget 2017 et exécution du budget 2016

**Dotation 2016** : 1 723 769 €... et finalement 1 826 988 € dépensés !!!



Contribution à la régulation budgétaire, variation complémentaire, dotation complémentaire, refacturations, abondements... beaucoup de + et de - pour éviter qu'on puisse comprendre l'évolution du budget !

Quelques chiffres : Loyers = 648 413 € ; affranchissement = 346 091 € ; frais de déplacement hors formation = 170 616 €...

La direction compte faire des économies sur l'affranchissement par la rationalisation des envois, l'utilisation de Clic'ESI, et un transfert des envois faits pour le compte de l'hôpital vers les CSI de Limoges.

**Dotation 2017** : 1 591 230 €

Impossible à ce stade de définir le montant de la baisse : abondements exceptionnels non reconduits, abondements de 2ème et 3ème niveau non connus à ce jour. Même la direction n'ose pas afficher un taux d'évolution.

On peut quand même constater que l'évolution de la dotation, figurant sur la notification initiale, par rapport celle de 2016 est de - 7,69 % !

FORCE OUVRIERE a demandé le volume de crédits auxiliaires accordés pour 2017 : 5 équivalents-temps plein ; au même niveau qu'en 2016.



## Gel du poste du Comptable de Labastide

Compte tenu de la perte de la communauté de commune (transférée sur Montech) et des 5 communes qui intègrent la communauté d'agglomération de Montauban et seront gérées par la TMM, le poste risque un déclassement. La direction ne trouve pas opportun d'offrir ce poste à un comptable qui serait contraint de repartir aussitôt. L'intérim sera donc assuré par le comptable de Montech.

A FORCE OUVRIERE, nous ne sommes pas dupes, il s'agit bien là d'une anticipation de la fermeture du poste. Notre directeur nous le répète souvent : « il est moins douloureux de supprimer un emploi non pourvu ».

FORCE OUVRIERE a demandé si l'effectif des agents sera maintenu jusqu'au 31/12/2017. la direction répond affirmativement mais en ne cachant pas que des départs par mutation sont prévus !?

## Réforme de l'instruction du contentieux judiciaire

A l'instar de ce qui a été mis en œuvre pour le contentieux administratif (concentration sur des pôles juridictionnels), la DG regroupe le traitement du contentieux judiciaire sur 2 pôles nationaux (Aix en Provence et Paris).

Au motif du faible nombre de dossiers traités dans les directions locales, donc du manque d'expertise en la matière, on transfère la mission. On a l'impression de revivre sans cesse la même scène d'un mauvais film : on supprime les emplois et comme on n'a plus les emplois, on supprime la mission !!!

## PAS (Prélèvement A la Source)

Voilà bien longtemps qu'un sujet n'avait pas fait coulé autant d'encre ... et de salive ! Notre administration s'enferme donc (puisque le politique en a décidé ainsi) dans une usine à gaz qui est censée simplifier la vie de tout le monde.

La DDFiP 82, bon élève en la matière, nous a donc présenté les 3 points du dispositif d'accompagnement de la mise en place du prélèvement à la source :

- 1- formation professionnelle : 2 jours fin mars à destination des agents des SIP, 1 jour en avril pour les agents des trésoreries, puis à partir de septembre pour les agents des SIE.
- 2- communication : des supports de communication ont été mis à disposition et une présentation a été faite à l'occasion des journées cadres A B et C du département.
- 3- assistance aux usagers : site Internet dédié et numéro d'appel téléphonique unique sont créés dès la prochaine campagne déclarative.



## Service civique

La direction nous indique que dans le cadre de la campagne 2017, la DDFiP 82 a proposé le recrutement de 2 volontaires (1 SIP Montauban et 1 SIP Moissac) pour des missions de pré-accueil. A ce titre, 11 candidatures ont été reçues qui ont débouché sur 8 entretiens.

## Questions diverses

FORCE OUVRIERE a demandé qu'un organigramme fonctionnel simplifié soit disponible sur Ulysse départemental afin de pouvoir diriger convenablement les contribuables vers le bon interlocuteur (exemples : taxe d'aménagement, amendes, secours, etc.).

Le directeur acquiesce en précisant que l'annuaire serait plus détaillé.

FORCE OUVRIERE est à nouveau intervenu sur les plans du réaménagement/déménagement de la direction et de la Paierie pour qu'ils nous soient communiqués au plus vite, vu que la direction en dispose depuis le 10 mars.

Ceux-ci devraient nous être fournis demain (28 mars) .

Des réunions sont prévues les 18 et 20 avril prochains.



*Les élus FO-DGFIP en CTL :*

Alexandre AUDOYNAUD, Jean-Pierre MAURIE, Nathalie MAURIE, Jean-Michel WISCART

**BULLETIN  
D'ADHESION**



NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

N° DGI ou N° AGORA : \_\_\_\_\_ ADRESSE MÊL : \_\_\_\_\_

GRADE : \_\_\_\_\_ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : \_\_\_\_\_ %

AFFECTATION : \_\_\_\_\_

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu